

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**68/2024**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 19 décembre 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération : 10

Vote 10

Pour 10

Contre

Abstention

L'an deux mille vingt quatre
et le dix-neuf décembre

à 18 h 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames LOUIS, SANCIU, SCOTTO, SEBASTIANI, VOLELLI.

Procurations : Mme FERRAGUTI à M. BENVENUTI, Mme GUARDINI à M. COSTA, M. HLUSICKA à M. PAOLINI, M. MORELLI à Mme SEBASTIANI, Mme ROVERE à M. OLMETA.

Absents : M. PANZA, M. POLI, M. FEYDEL et Mme PONZEVERA.

M. PAOLINI a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAION
16/12/2024DATE AFFICHAGE
20/12/2024Objet de la délibération**DM 2 SEA**

Le Maire expose au Conseil qu'il convient d'abonder le chapitre 011 - charges à caractère général – pour pouvoir mandater les dernières factures de l'année.

Il propose de modifier le budget comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012 – charges de personnel	- 8.000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	- 20.000,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelle	- 15.000,00
Chapitre 011 - Charges à caractère général	+ 43.000,00

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** les modifications budgétaires proposées par le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.